



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 09H00 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président – Didier GUEVEL, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 30 novembre 2020

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Monsieur Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus, avec les dates fixées pour les comités et les bureaux de l'année 2021.

2) Gestion politique

Courrier de la Préfecture du VAL-D'OISE - Renouvellement de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) du VAL-D'OISE

Après exposé des éléments principaux par Pascale MARTY, le bureau décide de faire en sorte que le SIAH soit représenté au sein de la CDCI.

3) **Foncier**

Décision n° 20/077 - Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 802 sise 6 Avenue de Fontenelle sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT appartenant à Monsieur et Madame DE PAZ

Après présentation par Déborah TANGUY, le bureau donne son accord sur la signature de cette servitude.

Décision n° 20/078 - Signature d'un acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée section AM n° 805 sise 4 Avenue de Fontenelle sur la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT appartenant à Monsieur et Madame FERRARA

Après présentation par Déborah TANGUY, le bureau donne son accord sur la signature de cette servitude.

4) **Procédures juridiques**

Demandes de subvention

Demande de subvention auprès de la Région pour l'enlèvement des déchets sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL

Éric CHANAL, après présentation de l'état d'avancement du dossier, indique que la Région Ile-de-France peut subventionner l'enlèvement des déchets jusqu'à 100 000€. Le chiffrage comportant l'enlèvement et le traitement des déchets s'élève, selon les dernières évaluations, à plus de 2 M€ dont 450 000 € de TGAP et de réfection du chemin.

Christiane AKNOUCHE demande si les collectivités pourraient obtenir davantage de subventions si les actions d'enlèvement et de mise en place de dispositifs de sécurité sont couplées.

Didier GUEVEL, après rappel des actions engagées, demande quel sera le porteur de la démarche.

Éric CHANAL met en évidence que le SIAH pourrait potentiellement être en mesure d'avancer les fonds, il n'a pas l'assurance du remboursement par les communes compte tenu du fait que la police des déchets relève des Maires.

Didier GUEVEL demande si le SIAH peut faire une information de la situation aux maires, avec des plans en annexe.

Claude TIBI indique que cela est nécessaire.

Maurice MAQUIN demande s'il est nécessaire de rentrer dans le détail de la répartition des montants.

Jean-Charles BOCQUET fait part de l'existence de la commission dépôts sauvages du SIGIDURS et de l'intérêt de la démarche.

Éric CHANAL souhaite que chaque commune puisse s'engager et appliquer les mécanismes de financements.

Le bureau décide de l'envoi d'un courrier d'information et de sensibilisation à chaque commune.

Demande de subvention pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE (OP 513)

Après exposé de l'objet des travaux par Déborah TANGUY, le bureau donne son accord pour l'envoi d'une demande de subvention pour la réalisation d'aménagements hydro-écologiques du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE.

Marché n° 06-20-24 – « T21 » - Marché public relatif à des services de communications électroniques pour la télégestion des équipements automatisés du SIAH

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué:

Pour le lot 1 à ORANGE pour un montant annuel de 25 288 € HT et pour une durée d'un an reconductible 2 fois.

Pour le lot 2 à ORANGE pour un montant annuel de 8 229,92 € HT et pour une durée d'un an reconductible 2 fois

Pour le lot 3 à ORANGE pour un montant annuel de 3 204 € HT et pour une durée d'un an reconductible 2 fois

Marché n° B21 - Marché public de location et d'enlèvement des bennes

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à BUTIN SEDIC pour un montant de 62 291 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Marché n° 07-20-21 - Marché public de prestations de service en assurance - Dommages aux biens et protection juridique

Après exposé par Pascale MARTY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué :

- Pour le lot 1 protection juridique à TREDAN/CFDP ASSURANCES pour un montant de 711,45 € HT et pour une durée d'un an reconductible trois fois.
- Pour le lot 2 dommages aux biens à la SMACL pour un montant de 37 794,39 € TTC et pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Marché n° 13-20-25 - Marché public de prestations de service relatif à l'étude de faisabilité technico-économique d'un démonstrateur de méthanation sur la station de dépollution des eaux usées de BONNEUIL-EN-France

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à Cabinet MERLIN pour un montant de 28 150 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché n° 11-20-39 - Marché public de travaux mise en conformité des raccordements des riverains

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à FAYOLLE ET FILS/FAYOLLE DESAMIANTAGE pour un montant de 137 885,20 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché n° 10-20-31 - Marché public d'assistance et de maintenance du système informatique et des télécommunications du SIAH

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué :

Pour le lot 1 à LANETCIE pour un montant de 53 831 € HT et pour une durée d'un an reconductible une fois.

Pour le lot 2 à LANETCIE pour un montant de 20 940 € HT et pour une durée liée d'un an reconductible une fois.

Définition de critères de marchés publics :

Marché n° 11-20-47 - Marché public de traitement des réponses aux DT-DICT et accès à une plateforme dématérialisée pour les déclarations de projet et de travaux

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Marché n° 11-20-48 (poursuite de la MOM 89) – Marché public de travaux de mise en conformité des branchements sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

Marché n° 06-20-26 - Acquisition d'un outil d'aide à la décision relatif à la rénovation des réseaux

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

Opération 513 - Étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydro écologique du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 70 % valeur technique, 30 % prix.

RESSOURCES HUMAINES

Prestations pour l'accompagnement relatif au recrutement d'un gestionnaire de Marchés Publics PM

Après présentation par Pascale MARTY, le bureau donne son accord pour la signature du contrat de prestations de service par la société FURSAC ET ANCELIN, pour un montant de 9000 € HT.

Fin de la réunion de bureau à 10h30

Prochaine réunion de bureau lundi 04 janvier 2020 à 9h00